PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires
Service Sécurité et Éducation Routières
Bureau Sécurité Routière
ddt-odsr@eure-et-loir.gouv.fr

Baromètre mensuel de l'accidentalité routière
Juillet 2025

18
accidents corporels
- 7 % par rapport à juillet 2024

37
personnes blessées
- 9% par rapport à juillet 2024

20
personnes hospitalisées
+ 29 % par rapport à juillet 2024

1
Personne tuée
- 75% par rapport à juillet 2024 (4 morts)

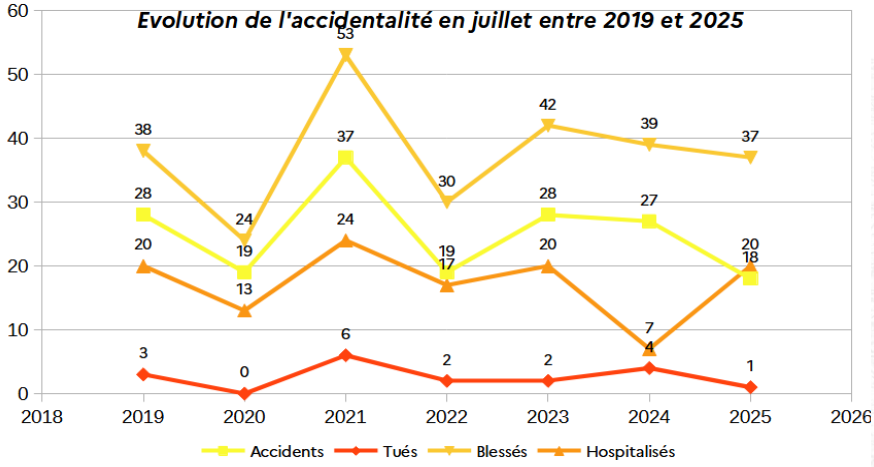

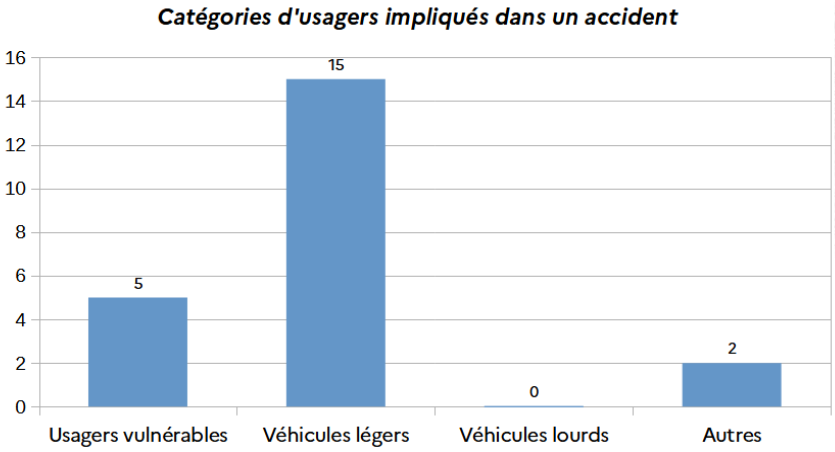

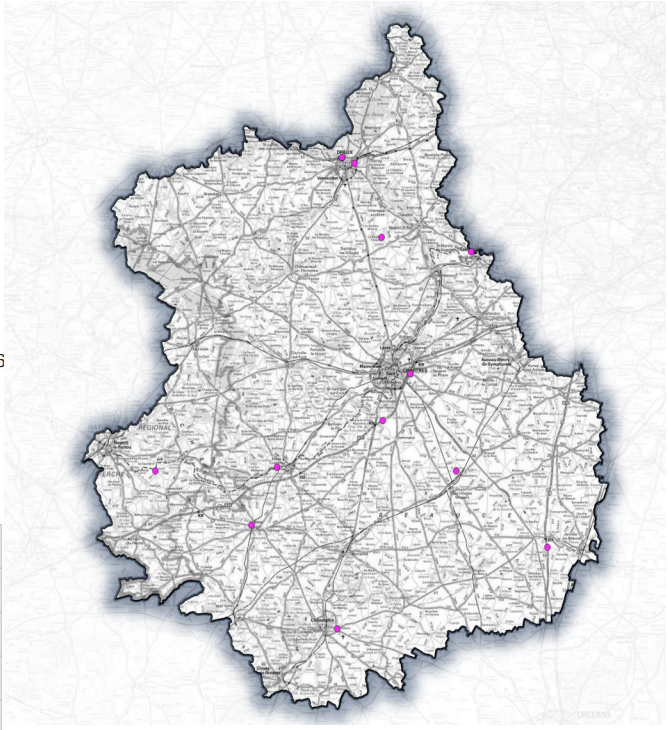

Carte des accidents mortels
Du 1er janvier au 31 juillet 2025

Les données présentées dans ce baromètre s'appuient sur les constatations d'accidents opérées par les forces de sécurité intérieure que sont la police et la gendarmerie nationales. Ces données sont fiabilisées quotidiennement et sont donc susceptibles d'évoluer avant la publication du bilan national consolidé.

Médicaments et conduite : quels sont les risques ?

Conduire après avoir pris certains médicaments comporte des risques. En France, la part des accidents imputables aux médicaments est certes inférieure à celles d'autres facteurs de risque (vitesse, alcool, drogues…), mais elle reste cependant significative et se situe entre 3 et 4%. Pour éviter tout danger, ayez les bons réflexes et demandez conseil à votre médecin ou votre pharmacien.

La prise simultanée de médicaments avec de l'alcool et/ou des drogues, en particulier le cannabis, multiplie les risques d'accidents.

Identifiez le pictogramme

Ils sont classés en trois catégories, selon l'effet du médicament sur la conduite.

La prise du médicament ne remet généralement pas en cause la conduite de véhicules, mais nécessite que vous soyez informé avant de prendre le volant et que vous restiez vigilant quant à une manifestation éventuelle des effets signalés dans la notice.

La prise du médicament peut remettre en cause votre capacité à conduire. Il est nécessaire de demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

La prise du médicament rend la conduite dangereuse. Avant de prendr ele volant, demandez l'avis de votre médecin. S'il s'agit d'un médicament sans prescription médicale, demandez l'avis de votre pharmacien.

Plus de ***11 millions*** de français consomment des benzodiazépines au moins ***1 fois*** dans l'année.

Or tous les dérivés des benzodiazépines contre-indiquent la conduite des véhicules.

Les benzodiazépines sont généralement prescrites pour soulager l'anxiété, le stress ou l'insomnie.